



Mariage d'une française avec un tunisien en situation irrégulière

Par **soon13**, le **13/08/2008** à **16:57**

Bonjour,
Je suis française d'origine tunisienne, et je voudrais me marier avec mon ami, qui lui, est tunisien, en situation irrégulière en France, il est entré en France sans visa, et je ne veux pas me séparer de lui .
Je l'aime trop pour ça, je voudrais savoir quelles démarches je dois effectuer afin qu'il ne soit pas reconduit à la frontière, je ne me vois pas vivre sans lui, nous nous aimons, et je ne sais pas comment je dois m'y prendre
Aidez-moi, s'il vous plait ...
Merci.

Par **jeetendra**, le **14/08/2008** à **13:50**

bonjour, comme il est en situation irrégulière, même si vous vous mariez cela n'empêchera pas son expulsion éventuelle, par contre rien ne vous empêche de célébrer en France votre mariage, après il sera obligé de solliciter un visa vie privée et familiale auprès du Consulat de France en Tunisie afin de revenir vous retrouver en toute légalité, prenez contact avec le gisti ou la cimade pour plus d'information, courage à vous, cordialement